

Saint-Étienne, le 21 mars 2024

Service eau et environnement

Cellule CPDPFN

**Synthèse de la consultation du public
relative au projet d'arrêté préfectoral
modifiant l'arrêté fixant les dates et
modalités de chasse pour la
campagne 2023-2024**

Affaire suivie par : HAMMES Cassandra

1. Dates et modalités de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a été mis en consultation par voie électronique sur le site Internet de la préfecture de la Loire (<http://loire.gouv.fr>) du mardi 27 février au mardi 19 mars 2024, pendant le délai légal de 21 jours.

La mise en ligne dudit projet a été effectuée le 27 février à 12h00 sur le site internet de la préfecture de la Loire (<https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse-et-peche/La-chasse/Consultation-du-public>) et soumis à consultation du public jusqu'au 19 mars 2024 à 12h00 sur la page suivante ci-dessous indiquée : <https://enqueteur.loire.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=279525&lang=fr>

2. Objet de la consultation du public

Le projet d'arrêté préfectoral soumis à la présente consultation prévoit de modifier l'arrêté n° DT-23-0542 du 5 juillet 2023 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2023-2024. Le projet d'arrêté préfectoral a également été soumis à l'avis des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (représentants des chasseurs, des intérêts agricoles, forestiers, cynégétiques et naturalistes) lors de sa séance du mardi 19 mars 2024.

3. Synthèse des observations du public

Aucune remarque n'a été formulée sur ce projet d'arrêté préfectoral.

4. Conclusion

En application de l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, cette note synthétise les observations et les propositions du public.

Pour la Directrice
La directrice adjointe


Cécile BRENNE